

**DELIBERATION**  
**2023 - SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023 - N° 29**

**Nombre de conseillers  
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2023

**Présents :** Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PERIOT** Didier, Mme **DEMONCEL** Sylvie

**Absent ayant donné procuration :** néant

**Absents excusés :** M. **PILLET** Stéphane, Mme **SABOUREAU** Sophie

**Secrétaire de séance :** M. CHINAULT Jean-Pierre

**Adhésion à ADULLACT**

Afin de permettre aux usagers de procéder à la réservation de la salle des fêtes par voie dématérialisée, Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est possible d'utiliser un logiciel sécurisé et certifié. L'**ADULLACT**, ou Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, permet l'utilisation de ce logiciel en adhérant à l'association.

L'association a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des administrations et collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public. Elle fédère les collectivités et permet de mutualiser les efforts de chaque collectivité pour l'utilisation et la mise en place de logiciels libres sur fonds publics (mutualisation des ressources, plateforme d'aide).

L'adhésion de la commune de CHOUDAY à l'**ADULLACT** aura pour effet :

- De soutenir la structure nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national,

- De permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement de ce patrimoine commun de logiciels,
- D'avoir accès aux services réservés aux adhérents, et notamment à un espace de téléchargement de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** Madame le Maire à faire adhérer la Commune de Chouday pour l'année **2024**,
- **Désigne** Madame le Maire comme représentante de la commune de Chouday auprès de l'ADULLACT,
- **Autorise** Madame le Maire à verser à l'ADULLACT le montant de la cotisation prévu dans le Règlement intérieur de l'association,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre CHINAULT



Le Maire,  
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
Le 15 décembre 2023

Publié ou Notifié  
Le 15 décembre 2023

Le Maire,  
Carole BRANCHEREAU

